

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20231219-0502023-DE



**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération :

**Date de la convocation :** 13/12/2023

**Date d'affichage :**

DELIBERATION N° 050-2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

**Pouvoirs :** Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES  
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU  
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL  
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS REMPLACEMENT SONORISATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs fournisseurs ont été contactés afin de fournir des devis concernant le remplacement de la sonorisation de la salle des fêtes.

En effet, l'installation de haut-parleurs dans la salle du conseil municipal n'étant pas prévue actuellement, il serait souhaitable d'y remédier. De plus, la sonorisation actuelle étant vétuste, cela permettrait d'avoir un son adapté lors des manifestations organisées sur la commune.

Les devis réceptionnés sont les suivants :

SEE POLI : 2 338.33 € HT soit 2 806 € TTC comprenant :

- 1 amplificateur
- 6 enceintes
- 1 ensemble micros sans fils

Pasteur Sono :

- Devis sono traditionnelle : 14 436.34 € HT soit 17 323.60 € TTC

Ou

- Devis sono en plafonnier : 16 442.09 € HT soit 19 730.50 € TTC

Option

- Option micros sans fils : 5 683.70 € HT soit 6 820.44 € TTC

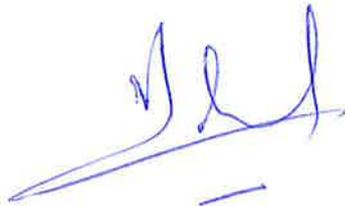
Polyson : 8 889.39 € HT soit 10 667.27 € TTC comprenant :

- 6 hauts parleurs plafonniers dans la salle des fêtes
- 2 hauts parleurs dans la salle du conseil municipal
- 2 écrans tactiles
- 3 micros
- 1 lecteur multimédia

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société Polyson pour un montant total de 8 889.39 € HT soit 10 667.27 € TTC et tous les documents qui s'y rapportent.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.